

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec



## PLAN D'ACTION 2016-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*

*Juin 2017*

communauté

hommes

femmes

côte-nord

santé

gens

enfants

famille

sociaux

milieu

réseau

services

société

humain

région

vie

## **Mise en contexte :**

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Aussi le 4 juin 2009, le Gouvernement du Québec se dotait d'une politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec, 2009). Cette politique est considérée comme une première au Québec. De portée intersectorielle, elle a pour but d'accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées.

Avec cette politique, les ministères et leurs réseaux, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont dorénavant à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. *À part entière* leur indique les priorités qui guideront leurs actions dans l'avenir, au regard des responsabilités qui leur sont dévolues par la Loi.

Au cours de la dernière année, le Centre intégré de santé et de services sociaux a réalisé un diagnostic lui permettant d'identifier les forces et les défis qui lui sont propres dans l'objectif de produire éventuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Suite à cette démarche s'en est suivie la rédaction du plan d'action qui suit.

## **Portrait de l'établissement :**

Le CISSS de la Côte-Nord dessert une population d'environ 95 000 personnes sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral) en passant par l'Île-d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville. L'établissement compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 3 500 employés. À elles seules, les villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles regroupent la moitié de la population. L'autre moitié est répartie dans une trentaine de municipalités dont certaines ne sont pas reliées par la route. La population est majoritairement francophone, sauf en Basse-Côte-Nord où plus de 60 % des résidents déclarent l'anglais comme langue maternelle. Les autochtones constituent environ 15 % de la population régionale. La Côte-Nord compte huit communautés innues et une communauté naskapie à Kawawachikamach. Cette dernière communauté est desservie par le CLSC Naskapi, un établissement autonome ne faisant pas partie du CISSS de la Côte-Nord.

La mission :

Voici la mission du CISSS de la Côte-Nord selon la loi :

- Planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé, selon les orientations et les directives ministérielles;
- Déterminer les mécanismes de coordination des services à la population;
- Garantir une planification régionale des ressources humaines;
- Réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en fonction de ses attentes;
- Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- Assurer une gestion simplifiée de l'accès aux services;
- Établir les ententes, modalités et responsabilités avec les partenaires de son réseau territorial de services comme les médecins, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les pharmacies et les autres ressources privées.

## **Engagement et bilan**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour bâtir une société plus inclusive. Ainsi, il s'engage à diminuer les obstacles afin de contrer l'ensemble des situations de handicap. L'établissement poursuit ses actions de mise en place de mesure d'accommodements afin que les personnes handicapées aient accès aux informations et aux documents sur son site Web.

Dans son plan d'action 2016-2018, l'établissement identifie des actions à l'intérieur des quatre axes d'intervention qui sont :

- Employabilité des personnes handicapées;
- Information, sensibilisation, accès web et aux documents;
- Approvisionnement accessible;
- Accès aux installations de l'établissement.

À chaque année, l'établissement déposera un bilan qu'il rendra public. Il réalisera aussi une révision des mesures incluses dans son plan d'action.

## **Groupe de travail**

Les personnes suivantes ont participé à la rédaction du diagnostic organisationnel ou du plan d'action :

- Caroline Lapointe
- Steve Harrisson
- Sandra Morin
- Denis Tremblay
- Michelle Paquet
- Germain Huot.

Coordonnatrice du plan :

Nadine Lachance

Directrice des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

## Plan d'action 2016-2018

### Orientation 1 : Employabilité des personnes handicapées

<b>Objectif 1</b>	<b>Disposer d'un portrait fiable du nombre d'employés au CISSS qui présente un handicap</b>
<b>Action</b>	Mettre en place un système qui permet à l'établissement de comptabiliser le nombre total d'employés ayant un handicap à l'embauche et en court d'emploi.
<b>Résultat attendu</b>	Avoir un seul outil de mesure. Développer un langage commun et une façon uniforme de recenser les employés ayant un handicap.
<b>Indicateur de résultat</b>	Dépôt d'un portrait du nombre d'employés à fréquence fixe au comité de direction. Le portrait doit être mis à jour annuellement.
<b>Directions responsables</b>	Direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques
<b>Directions partenaires</b>	Direction des ressources informationnelles Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
<b>échéancier</b>	Décembre 2017
<b>Objectif 2</b>	<b>Augmenter la représentativité des personnes handicapées au sein du personnel du CISSSCN et faciliter leur intégration.</b>
<b>Action</b>	Élaboration d'une politique portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.
<b>Résultat attendu</b>	Doter l'établissement d'une politique qui tient compte des orientations ministérielles et qui sera adaptée à la réalité régionale.
<b>Indicateur de résultat</b>	Dépôt de la politique au comité de direction du CISSS Côte-Nord.
<b>Directions responsables</b>	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
<b>Directions partenaires</b>	Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
<b>échéancier</b>	Mars 2018.

## Orientation 2 : Information, sensibilisation, accès web et aux documents.

<b>Objectif 1</b>	<b>Sensibiliser le personnel à l'égard du rôle du CISSS Côte-Nord dans l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées</b>
<b>Action</b>	Diffuser le plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées à l'ensemble du personnel et aux partenaires concernés.
<b>Résultat attendu</b>	Que les employés du CISSS-Côte-Nord connaissent le plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées.
<b>Indicateur de résultat</b>	Le nombre de rencontres d'équipes où il a été question du plan d'action 2017-2018.
<b>Directions responsables</b>	L'ensemble des directions de l'établissement.
<b>échéancier</b>	Fin octobre 2017
<b>Objectif 2</b>	
<b>Objectif 2</b>	<b>Assurer la promotion de l'ensemble des activités portant sur le plan d'action</b>
<b>Action</b>	Poursuivre les activités de sensibilisation de population lors de la semaine québécoise des personnes handicapées et la journée internationale des personnes handicapées.  Promouvoir le service d'assistance afin de répondre aux personnes handicapées qui auraient besoin d'accès à de la documentation de notre établissement.
<b>Résultat attendu</b>	Que les activités de sensibilisation aient une visibilité optimale.  Que chaque personne ayant un handicap reçoive l'assistance nécessaire pour accéder à l'information.
<b>Indicateur de résultat</b>	Le nombre de reportages diffusés dans les différents médias.  Le nombre de consultations des différents sites.  Le nombre d'activités réalisées.  Le nombre de consultations de notre service de soutien.
<b>Directions responsables</b>	Direction générale, services des communications.
<b>Directions partenaires</b>	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.
<b>échéancier</b>	En continu

### Orientation 3 : Approvisionnement accessible

<b>Objectif 1</b>	<b>Se doter de balises claires en matière d'approvisionnement des biens et services pour les personnes handicapées.</b>
<b>Actions</b>	Rédiger une directive interne en matière d'approvisionnement accessible. Modifier le document d'appel d'offres en ce sens. Faire connaître la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées aux directions concernées.
<b>Résultat attendu</b>	Le personnel connaît la loi, la directive et applique les balises prévues dans ces documents de référence.
<b>Indicateurs de résultat</b>	Dépôt de la directive au comité de direction. Document d'appel d'offre modifié. Répertorier le nombre de personnes à qui la directive et la loi ont été présenté.
<b>Directions responsables</b>	Direction des ressources financières et de la logistique
<b>échéancier</b>	Mars 2018
<b>Objectif 2</b>	<b>Disposer d'un outil pour comptabiliser les actions réalisées en matière d'approvisionnement accessible.</b>
<b>Action</b>	Mettre en place un outil qui permet à l'établissement de comptabiliser les actions réalisées.
<b>Résultat attendu</b>	Disposer d'un outil de mesure pour inventorier les actions.
<b>Indicateur de résultat</b>	Dépôt d'un portrait annuel au comité de direction.
<b>Directions responsables</b>	Direction des ressources financières et de la logistique
<b>Directions partenaires</b>	Direction des ressources informationnelles
<b>échéancier</b>	Mars 2018

## Orientation 4 : Accessibilité des installations de l'Établissement

<b>Objectif 1</b>	<b>Uniformiser la cueillette d'information sur l'accès aux différentes installations du CISSS-CN</b>
<b>Action</b>	Disposer d'un outil unique qui permet d'avoir une vision juste de l'accès aux différentes installations de l'établissement.
<b>Résultat attendu</b>	Un outil simple pour faciliter la mesure et le suivi des aménagements qui permettent à l'établissement d'avoir des installations accessibles pour les personnes handicapées.
<b>Indicateur de résultat</b>	Dépôt de l'outil au comité de direction.
<b>Directions responsables</b>	Direction des services techniques et de l'hôtellerie.
<b>Échéancier</b>	Mars 2018
<b>Objectif 2</b>	<b>S'assurer que l'établissement a des plans d'évacuation adapté aux personnes handicapées.</b>
<b>Action</b>	Revoir les plans d'évacuation des différentes installations, afin de s'assurer d'avoir une réponse adaptée pour chaque situation.
<b>Résultat attendu</b>	Que les plans d'évacuation contiennent des mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées dans les installations de l'établissement.
<b>Indicateur de résultat</b>	Le nombre de plans d'évacuation réalisés. (cible en pourcentage)
<b>Directions responsables</b>	Direction des services techniques et de l'hôtellerie.
<b>échéancier</b>	Mars 2018

### Adoption et diffusion du plan d'action :

Le plan d'action a été adopté par le comité de direction le 6 juin 2017 et par le conseil d'administration du CISSS Côte-Nord en date du 14 juin 2017. La version électronique est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ciasss-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.ciasss-cotenord.gouv.qc.ca)

### Mise en œuvre et suivi :

Un groupe de travail composé des directions concernées par le plan s'assurera de sa mise en œuvre et de son suivi. Chaque direction est responsable de l'actualisation des objectifs sous sa gouverne. Le coordonnateur s'assure que les objectifs sont atteints. Il révisé le plan d'action au besoin et s'assure de la publication d'un bilan annuel.